Council Member Inquiry Form Demande de renseignement d'un membre du Conseil

Subject: Heritage Planning Pre-Application Consultation

Objet : Consultation préalable au dépôt d'une demande de planification du patrimoine

Submitted at: Built Heritage Committee **Présenté au :** Comité du patrimoine bâti

From/Exp.: Date: February 13, 2024 File/Dossier:

BHC 2024-01

Councillor/Conseiller(e): Date: le 13 février 2024

R. King

To/Destinataire:

Lesley Collins, Program Manager, Heritage Planning/Lesley Collins, gestionnaire de programme, Planification du patrimoine

Inquiry:

Given that we are a little over one year in as a new standing committee, I would like to submit an inquiry to look at some of the processes that have changed or paused, including the Heritage Planning pre-application consultation program.

The Heritage Planning Branch conducted a pilot program for pre-application consultations on applications under the Ontario Heritage Act that require City Council approval in three neighbourhoods with designated heritage conservation districts (HCDs): New Edinburgh, Sandy Hill and Rockcliffe Park. The pilot program ran for 18 months, from October 2019 to April 2021. The program was well received and has been expanded to all neighbourhoods with HCDs.

The goals of the program are:

- 1. To ensure that the community is involved in the application process from the beginning and given ample opportunity to provide feedback and comments to the applicant in advance of the submission of a formal application.
- 2. To provide an opportunity for City heritage staff and community associations/heritage committees to better collaborate in the implementation of HCD Plans and the management of heritage conservation districts.

Question to staff:

1. How productive was the pilot program? How many community

- associations/neighbourhoods participated in the program?
- 2. Is there an opportunity to reinitiate the program, in some capacity, understanding new time constraints with Bill 23?
- 3. In the absence of this pilot program, what other opportunities or processes could be applied in an effort for the community to participate in a positive application before it is deemed complete and submitted (starting the 90-day timeframe)?

Demande de renseignement :

Comme le nouveau comité permanent a maintenant un peu plus d'un an, j'aimerais que l'on se penche sur les processus qui ont changé ou qui ont été mis en suspens, notamment le programme de consultation préalable au dépôt d'une demande de planification du patrimoine.

La Direction de la planification du patrimoine a mené un programme pilote sur les consultations préalables au dépôt de demandes en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, demandes qui nécessitent l'approbation du Conseil municipal dans trois quartiers ayant la désignation de district de conservation du patrimoine (DCP) : New Edinburgh, Côte-de-Sable et Rockcliffe Park. Le programme a duré 18 mois, d'octobre 2019 à avril 2021, et a été élargi, vu son accueil favorable, à tous les quartiers ayant cette désignation.

Ses objectifs sont les suivants :

- 1. Voir à ce que la population participe, dès le début, au processus et ait plusieurs occasions de donner de la rétroaction au requérant avant le dépôt d'une demande officielle;
- Renforcer la collaboration entre le personnel municipal responsable du patrimoine, les associations communautaires et les comités patrimoniaux concernant l'exécution des plans de DCP et la gestion des DCP.

Questions au personnel:

- 1. Quelle a été l'efficacité du programme pilote? Combien d'associations communautaires et de quartiers y ont participé?
- 2. Serait-il possible de relancer le programme, d'une façon ou d'une autre, à la lumière des nouveaux délais qu'impose le projet de loi 23?
- 3. Sans ce programme pilote, que peut-on faire ou quels processus peut-on instaurer pour que la population puisse donner son avis sur les demandes positives avant qu'elles soient jugées complètes et soumises (dans le délai de 90 jours)?

Response (Date: April 9, 2024)

1. The pilot program ran for 18 months, from October 2019 until April 2021 in three neighbourhoods with Heritage Conservation Districts (HCD): New Edinburgh, Sandy Hill and Rockcliffe Park.

2. Acknowledging that pre-application consultation is not a requirement under the *Ontario Heritage Act*, the program was implemented on a permanent basis in January 2022 and expanded to include all community associations with HCDs. A <u>memo</u> was sent to BHC in September 2021 providing an update on the pilot.

The program functioned under its new Terms of Reference until June 2023 when staff further refined the program as part of a goal of finding efficiencies in light of the significantly increased workload resulting from Bill 23. In June 2023, Council approved a report related to the implementation of the Bill 23 changes to the Ontario Heritage Act. Staff provided an update on the pre-application consultation program as part of that report. The following was included on page 21 of the <u>report</u>:

Pre-Application Consultation Process

Pre-application consultation is encouraged but is not a requirement of an application under the OHA. In 2019, the Heritage Planning Branch started a pilot program for pre-application consultations on applications under the OHA that require City Council approval. The goal of the program was to ensure that community associations were involved early in the application process and given the opportunity to provide feedback and comments to applicants in advance of a formal application. In addition, the program was intended, along with the Heritage Community Liaison program, to provide an opportunity for heritage staff and community representatives to collaborate in the implementation of HCD Plans and the management of HCDs. The pilot program ran for 18 months and was instituted permanently city-wide in January 2022.

The current process involves the preparation of shared comments between community members and staff in addition to involvement of the community association in every iteration of a proposal before it is formally submitted under the OHA. This program is intensive for staff to administer, particularly when staff and the community association do not agree on comments related to a specific application. Given the time pressure that staff will now be under the Department will be amending the current process to reflect staff's capacity to engage with the community during the pre-application phase.

The following program elements will remain in place:

- Community association representatives will continue to be invited to formal preapplication consultation meetings
- Community association representatives will be able to provide verbal and written comments on proposals
- Community associations will continue to be notified when an application for heritage permit is received and offered the opportunity to provide comments in advance of a report to BHC for approval.

The key changes to the program include:

- Elimination of the "shared comments" approach where the Heritage Planner works with the community association on providing shared comments to the applicant. Instead, the heritage planner will provide staff comments and the community association may provide their own comments.
- Follow up pre-application consultation meetings will not generally be scheduled. Applicants will instead be encouraged to liaise with the community association to address comments prior to the submission of a heritage application.
- The community association will generally have two formal opportunities to engage in the process, at the pre-application consultation meeting and once the formal application has been submitted. The revised Terms of Reference for the pre-application consultation process is attached as Document 3 for Committee and Council's information.

The updated Terms of Reference for the pre-application consultation program were implemented immediately following the Council approval of this report in June 2023. The current Terms of Reference for the program are attached as Document 1.

3. The pilot program has been implemented on a permanent basis since 2022. While pre-application consultation is not a requirement of the Ontario Heritage Act, where an applicant engages in the process, community associations have at least two formal opportunities to participate in the process- through the pre-application consultation meeting and once the formal application is submitted. As part of the program, staff strongly encourage applicants to liaise directly with community associations to resolve issues prior to submitting a formal application.

Réponse (Date : le 9 avril 2024)

- 1. Le programme pilote a duré 18 mois, d'octobre 2019 à avril 2021, et a été instauré dans trois quartiers ayant la désignation de district de conservation du patrimoine (DCP) : New Edinburgh, Côte-de-Sable et Rockcliffe Park.
- 2. Comme la consultation avant le dépôt d'une demande n'est pas obligatoire en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, le programme a été mis en place définitivement en janvier 2022 et élargi à toutes les associations communautaires de quartiers ayant la désignation de DCP. Une <u>note de service</u> faisant le point sur le programme pilote a été envoyée au Comité du patrimoine bâti en septembre 2021.

Le programme s'est poursuivi selon son nouveau cadre de référence jusqu'en juin 2023, moment où le personnel l'a peaufiné afin de trouver des gains d'efficacité dans la foulée du projet de loi 23, qui a entraîné une hausse considérable de la charge de travail. Le même mois, le Conseil a approuvé un rapport sur la mise en œuvre des modifications qu'a apportées le projet de loi 23 à la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*. Dans ce rapport, le personnel a aussi fait le point sur le programme. L'extrait qui suit figure à la page 21 du rapport :

Processus de consultation préalable au dépôt d'une demande

La consultation préalable au dépôt d'une demande est encouragée, mais pas obligatoire aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario. En 2019, la Direction de la planification du patrimoine a lancé un programme pilote sur les consultations préalables au dépôt de demandes en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario qui nécessitent l'approbation du Conseil municipal. Le but était de voir à ce que les associations communautaires participent dès le début au processus et aient des occasions de donner de la rétroaction au requérant avant le dépôt d'une demande officielle. En outre, tout comme le programme d'agents de liaison communautaires pour le patrimoine, le programme était conçu pour donner au personnel responsable du patrimoine et aux représentantes et représentants de la communauté des occasions de collaborer pour l'exécution des plans de DCP et la gestion des DCP. Le programme pilote a duré 18 mois et a été instauré définitivement dans toute la ville en janvier 2022.

Le processus actuel prévoit la préparation de commentaires communs par les membres de la communauté et le personnel ainsi que la participation de l'association communautaire à chaque version d'un projet avant son dépôt officiel en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario. Ce programme représente une grande charge pour le personnel, surtout quand ce dernier et l'association communautaire ne s'entendent pas sur les commentaires concernant une demande donnée. Vu les délais serrés avec lesquels le personnel devra maintenant composer, la Direction générale modifiera le processus pour mieux l'harmoniser

avec la capacité du personnel de consulter la population pendant l'étape préalable à la demande.

Resteront en place les éléments du programme suivants :

- Les représentantes et représentants des associations communautaires seront toujours invités aux réunions officielles de consultation préalable au dépôt d'une demande.
- Les représentantes et représentants des associations communautaires pourront formuler des commentaires verbaux et écrits sur les projets.
- Les associations communautaires seront toujours avisées de la réception d'une demande de permis patrimonial et auront l'occasion de formuler des commentaires avant la soumission d'un rapport au Comité du patrimoine bâti pour approbation.

Voici les principaux changements apportés au programme :

- Élimination de l'approche de « commentaires communs » selon laquelle la planificatrice ou le planificateur de la conservation du patrimoine et l'association communautaire travaillent ensemble à formuler des commentaires à l'intention du requérant. Désormais, la planificatrice ou le planificateur de la conservation du patrimoine formulera les commentaires du personnel, et l'association communautaire, ses propres commentaires.
- Il n'y aura généralement pas de rencontre de suivi sur la consultation préalable au dépôt d'une demande. Le requérant sera plutôt invité à communiquer avec l'association communautaire pour examiner les commentaires avant la soumission d'une demande relative au patrimoine.
- L'association communautaire aura généralement deux occasions officielles de participer au processus : à la rencontre de consultation préalable, et une fois la demande officielle déposée. Le nouveau cadre de référence du processus de consultation préalable au dépôt d'une demande est joint au présent rapport (document 3) à titre informatif pour le Comité et le Conseil.

Le nouveau cadre de référence du programme sur les consultations préalables au dépôt de demandes a été instauré sitôt ce rapport approuvé par le Conseil, en juin 2023. Le cadre de référence actuel est joint dans le document 1.

3. Le programme pilote est devenu permanent en 2022. Bien que la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* n'exige pas de consultations avant le dépôt d'une demande, lorsqu'un requérant s'engage dans le processus, les associations communautaires ont au moins deux occasions officielles d'y participer : lors de la rencontre de consultation avant le dépôt de la demande, et une fois la demande officielle déposée. Le personnel encourage

fortement les requérants à discuter directement avec les associations communautaires pour régler les problèmes avant le dépôt d'une demande officielle.

Standing Committees / Commission Inquiries:

Demande de renseignements des Comités permanents / Commission :

Response to be listed on the Built Heritage Committee. Agenda of April 9, 2024.

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité du patrimoine bâti prévue le 9 avril 2024.